
Annexe 1 e

ANNEXE TARIFAIRE POUR SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

L'équipe de Maintien à domicile, composée d'aides-soignants, d'assistants en soins et santé communautaires, d'infirmiers prend en charge des patients qui s'inscrivent dans un contexte de courte ou longue durée.

Cette notion est indispensable et sera reprise sur l'AVIS DE PRISE EN CHARGE car le montant du remboursement pour le patient peut être différent.

Le devis temps annoncé par la feuille OPAS qui sera annexé à l'avis de prise en charge sera traduit par le coût mensuel prévisible.

Lors de prise en charge longue durée une évaluation complète des besoins en soins pourra être exigée (ex : RAI home care)

TARIFS :

La contribution des assurances obligatoires de soins est complétée par le financement résiduel des cantons ainsi que la participation des patients pour couvrir la part du coût non prise en charge par la caisse maladie.

Afin d'évoluer dans un cadre inter cantonal, clair et précis, notre proposition est de nous aligner sur le modèle de coûts des prestations AI, AA, AM entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, soit :

Prestations

OPAS A	114.96 chf/ heure
OPAS B	99.56 chf/ heure
OPAS C	90 chf/ heure

FACTURATION ET PAIEMENT :

SITEX adresse les factures aux patients, sous réserve d'accord particulier avec les Assurances.